

Cœur du Var

Plaine des Maures



www.coeurduvar.com

Développement économique
**Pleins feux sur la 1^{ère} Zone d'Activités
Economiques de Cœur du Var**

n°25
Janvier/mai
2011

La Communauté de Communes est avant tout une équipe soudée et déterminée prête à répondre aux besoins des 11 communes qui la composent et de leurs concitoyens. Nos préoccupations pour l'avenir sont :

L'amélioration de l'offre de services à la population

La maison médicale de garde sera pérennisée en 2011. L'abonnement à la télé-assistance pour les personnes âgées va baisser. Les permanences tenues dans nos locaux pour les créateurs d'entreprises ou les personnes handicapées se poursuivront. En ce qui concerne la jeunesse, des séjours seront proposés pour les vacances. Nous allons étudier la réalisation d'un bâtiment pour le centre aéré. Enfin, la réalisation du lycée, sur nos terrains du Cannet des Maures, demeure une de nos priorités malgré le refus du rectorat.

La gestion et la valorisation de nos déchets

Outre les services déjà en place, la Communauté de Communes assurera en 2011, la collecte des ordures ménagères. Afin d'augmenter nos performances de tri, un deuxième ambassadeur du tri sera recruté. Enfin, nous allons étudier la création d'une filière de traitement des déchets exemplaire, à l'échelle de notre territoire ou en partenariat avec un autre territoire.

Le développement économique

La Communauté de Communes possède un terrain à Carnoules qui devrait accueillir un projet industriel dans le cadre du pôle de compétitivité Capénergie. Par ailleurs, deux autres projets où Cœur du Var est partie prenante, sont à l'étude, Var Ecopôle au Cannet des Maures et le site de Vins/Cabasse.

L'aménagement durable du territoire

Cœur du Var est engagé dans la protection de l'environnement au travers de sa politique de défense contre les incendies de forêt. Nous gérons également deux sites Natura 2000 dont celui de la plaine des Maures. Aujourd'hui, Cœur du Var montre l'exemple en passant des contrats Natura 2000 pour l'entretien des pare-feux. Nous avons aussi mis en place un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable. Plus de 2300 écoliers en bénéficieront en 2011. Nous sommes engagés dans l'élaboration de notre Schéma de Cohérence Territoriale. Nous avons maintenant trois ans pour trouver des solutions et répondre à la question : quel avenir pour Cœur du Var ?

La promotion des richesses de notre territoire

Plusieurs maisons de pays sont en projet, nous nous devons de déterminer une politique cohérente en la matière.

La réalisation de sentiers de randonnées participe également à la promotion de Cœur du Var. En 2011, seront étudiées des liaisons intercommunales notamment entre Carnoules et Puget-Ville. L'objectif est de disposer d'un maillage complet du territoire.

Mon souhait sera celui de la réalisation des projets que nous essayons de développer et dont l'intérêt est collectif.

Que 2011 soit riche de joies et de convivialité.
Bonne et heureuse année à tous.

Claude Ponzo
Président de la Communauté de Communes Cœur du Var

LE DOSSIER	3
Développement économique	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	8
SCoT Cœur du Var	
ENVIRONNEMENT	10
Révision du PIDAF Cœur du Var	
NATURA 2000	12
La tortue d'Hermann	
INFOS COMMUNAUTAIRES	13
AGENDA	14
Calendrier des manifestations	



Cœur du Var Plaine des Maures
Directeur de la publication : Max Bastide
Rédaction : Emmanuel Joncour
Conception et mise en page : Communauté de Communes Cœur du Var - Route de Toulon - Quartier Précoumin - 83340 Le Luc-en-Provence. Tél : 04.98.10.43.50 - Fax : 04.94.99.56.75
Photographies : Cœur du Var (OL, AG), Emmanuel Joncour, Frédéric Joncour.
Site Web : www.coeurduvar.com
Web TV : www.vartvnet.com
Mail : contact@coeurduvar.com
Imprimerie : Riccobono - Le Muy. Imprimé sur papier PEFC. Dépôt légal à parution. N° ISSN : 1638-9255.
Photo de couverture : Le Vieux Cannet vu de Meren.

Le Dossier Développement économique

Un territoire en devenir

Parmi les compétences obligatoires de la Communauté de Communes se trouve le développement économique. Un domaine où les interventions de Cœur du Var sont riches et diverses. Dans ce dossier nous traiterons principalement de deux d'entre elles : le soutien apporté à Var Initiative, plateforme d'aide à la création ou à la reprise d'entreprise et la création d'une future zone d'activités économiques intercommunale à Carnoules. Une première pour Cœur du Var.



Cœur du Var, comme son nom l'indique, se situe au centre géographique du département. Ce territoire composé de 11 communes présente plusieurs singularités. Par sa position géographique, il est le lien, le maillon indispensable entre l'agglomération de Toulon et le Haut Var. C'est un territoire particulièrement attractif qui connaît un accroissement important de sa population.

Démographie : une croissance soutenue

En 1968, selon l'Insee, la densité de population sur le périmètre de Cœur du Var était de 36,4 habitants au km². En 1982 ce taux progressait doucement à 45,3 habitants au km² pour exploser à partir des années 90 et atteindre en 2007, 81,4 habitants au km². Grâce à

cette croissance, due principalement à l'arrivée de nouveaux résidents, l'âge moyen de la population n'a cessé de rajeunir, un signe évident de bonne santé.

70% des emplois hors Cœur du Var

Mais ces résultats positifs sont nuancés par l'obligation, pour la majorité des habitants, de sortir du territoire pour travailler. Si les données ne sont pas catastrophiques, la Communauté de Communes se place dans la moyenne départementale, il n'empêche que plus des deux tiers des résidents de Cœur du Var (70%, selon les données de l'Insee) travaillent hors du territoire. On comprend mieux alors en quoi le développement économique constitue une compétence importante de Cœur du Var.

Des actions pour maintenir et créer de nouveaux emplois

La Communauté de Communes, de par la volonté de ses élus, mène différentes actions pour maintenir ou développer l'économie de son territoire. Elle agit, financièrement d'abord, en soutenant les actions de Var Initiative, organisme accompagnateur des créateurs ou repreneurs d'entreprises situées sur le territoire intercommunal. Elle agit ensuite en acquérant un terrain de 4,6 hectares sur la commune de Carnoules pour en faire la première zone d'activités économiques (ZAE) intercommunale. Un site qui aura pour ambition de devenir la vitrine de Cœur du Var en matière d'aménagement, d'innovation et de développement durable.

Entretien avec Henri Cèze

Henri Cèze, maire de Carnoules et vice-président de Cœur du Var en charge du développement économique, évoque les enjeux de la Communauté de Communes en la matière et la création de la première zone d'activités économiques (ZAE) intercommunale.

Cœur du Var : Quel modèle de développement économique pour Cœur du Var ?

Henri Cèze : Dans ce domaine nous démarrons. C'est tellement vaste. Par exemple, prenons le problème des transports. La Communauté de Communes, à mon avis, est bien située. Nous sommes au carrefour de 2 autoroutes. De ce fait nous avons une situation privilégiée. Nous sommes un lieu de passage imposé dans le département. Le problème est de savoir si nous resterons simplement traversés par des autoroutes ou si nous profiterons de notre position. Il faut avoir la volonté et les moyens. La volonté je pense que nous l'avons. A t-on les moyens de faire en sorte que ces avantages, ces potentialités géographiques soient exploitées complètement ? C'est ça le problème.

Des études menées par l'Insee montrent que des personnes qui s'installent sur le territoire de Cœur du Var travaillent à l'extérieur de celui-ci.

Toute la partie ouest, c'est à dire Pignans, Carnoules, Puget-Ville et même un peu Besse est attirée par l'aire toulonnaise. Après comme il y a un déficit d'emplois, on a donc ces migrations quotidiennes, soit vers Toulon soit à l'est de la Communauté de Communes, vers Draguignan ou Fréjus. L'idéal serait de pouvoir offrir à toute notre population du travail sur place.

L'accessibilité du territoire est déjà un atout.

A ce sujet nous avons aussi la chance d'avoir le chemin de fer. Il faudrait toutefois augmenter la desserte. Parce que j'ai l'impression qu'au niveau des TER (Train Express Régionaux) nous n'avons selon les jours que 6, 8 ou au mieux 10 arrêts, ce qui est un peu juste et avec essentiellement des omnibus qui "descendent" vers Toulon le matin et "remontent" le soir. Les gens qui vont travailler de l'autre côté, en direction de Nice, n'ont rien. Carnoules est un peu

moins mal loti avec une vingtaine d'arrêts quotidiens. En plus des TER nous avons ici des inter-cités, des trains plus rapides qui réduisent d'autant les temps de transports et qui desservent Toulon, Carnoules et les Arcs. Sur l'ensemble des gares, il faudrait en tout cas augmenter le nombre de trains.

Quel est la place de l'agriculture dans l'économie de Cœur du Var ?

Sur l'ensemble du territoire, l'agriculture qui domine est la viticulture. Nous avons aussi la forêt qui est une richesse mais l'exploitation reste assez balbutiante. Au niveau de la filière bois, la production de plaquettes de chauffage est certes une solution intéressante mais elle n'en est qu'à ses débuts. Nous avons montré l'exemple en équipant notre siège d'un chauffage au bois. Mais ça reste finalement un prototype. **L'acquisition d'un terrain, au sud de la gare de Carnoules, va ouvrir de nouveaux horizons à Cœur du Var en matière de développement économique.**

Ce sera en effet la première zone d'activités économiques (ZAE) intercommunale. Il s'agit d'un terrain sur lequel se trouvait autrefois le dépôt de locomotives. C'est la SOVAFIM (société de valorisation foncière et immobilière) qui était en charge de leur vente. Ce terrain de 4,6 hectares se situe à l'extrémité sud de l'emprise de la gare actuelle de Carnoules. L'ambition est d'implanter un certain nombre d'entreprises de taille petite ou moyenne. Au départ nous avions envisagé de vendre l'ensemble du lot à une seule entreprise, constructeur de transformateurs, située actuellement sur la commune de La Garde. Mais finalement le projet ne s'est pas concrétisé, l'entreprise préférant rester sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée (TPM). Aujourd'hui, concernant l'occupation du terrain et le choix des entreprises, la réflexion est en cours et rien n'est encore arrêté.



Des aménagements sont-ils prévus ?

Lors des négociations, nous avons découvert que le terrain était pollué. Je suppose que c'est le cas pour la plupart des terrains SNCF où il y a eu des dépôts de locomotives vapeur. Il y a une pollution du sol mais très localisée. Les conclusions des analyses indiquent que la parcelle de terrain polluée serait par exemple impropre à l'implantation d'une activité agricole ou à la réalisation d'une école. Il existe deux solutions : une première consistant à ôter une couche de terre sur une surface relativement importante ce qui serait d'un coût exorbitant. Une deuxième serait de confiner la pollution. C'est cette dernière solution qui sera mise en oeuvre.

L'accès au site va t-il être réaménagé ?

Au nord du pont route, la commune de Carnoules a déjà élargi le chemin. Élargir le pont pour permettre une circulation à double sens nous coûterait trop cher. Nous établiront une priorité pour que les camions puissent se croiser. Ensuite nous améliorerons l'accès jusqu'au terrain.

Quand la ZAE verra t-elle le jour ?

Cela sera fonction des candidatures à l'installation. On ne peut pas trop s'avancer parce que si on définit déjà des lots de 2000 ou 3000 m² et qu'un candidat a besoin de 6000 m² l'accueillir sera plus compliqué. Pour finir, je voudrais ajouter que Cœur du Var a de grandes potentialités mais doit fournir un travail important pour les exploiter pleinement. Mais tout n'est pas de son ressort. La Communauté de Communes fait avec les moyens dont elle dispose et ils ne sont pas énormes. Des potentialités existent, l'envie d'avancer aussi. Reste à concrétiser.

Création d'une première zone d'activités économiques intercommunale



L'acquisition foncière du terrain de la SOVAFIM, à Carnoules, va permettre à la Communauté de Communes de créer sa première zone d'activités économiques (ZAE). La volonté de Cœur du Var est d'inscrire ce projet dans une double démarche : innovante et de développement durable.

C'est un terrain situé dans le quartier de la gare, à Carnoules, au sud des voies ferrées. Autrefois affublé

d'une rotonde et d'un dépôt de locomotives à vapeur, il ne reste aujourd'hui plus qu'un terrain vague. Parce qu'il ne participait plus vraiment à la poursuite du service public ferroviaire le terrain a été déclassé puis est devenu propriété de la SOVAFIM. En 2006, une proposition de vente est faite à la mairie de Carnoules. Le maire, Henri Cèze, vice-président en charge du développement économique, sollicite alors la Communauté de Communes pour en faire l'acquisition afin d'y aménager une zone d'activités intercommunales, la première de Cœur du Var.

En 2008 la Communauté de Communes demande au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de réaliser une étude pré-opérationnelle d'aménagement en vue d'une reconversion du site en zone d'activités économiques (ZAE). Il en ressort que le terrain présente deux grands atouts : sa situation, aux portes de l'agglomération toulonnaise et son

accessibilité grâce aux importantes voies de communication (autoroutes, chemin de fer) situées à sa proximité immédiate.

Un site à traiter

Toutefois le chemin jusqu'à l'acquisition va être long. La faute aux activités passées sur le site, dépôt de locomotives puis usine à gaz à acétylène qui n'ont pas été sans impact sur la qualité des sols. En février 2007 une étude complémentaire a permis d'établir le plan de gestion devant rendre le site compatible avec les usages futurs. La pollution est heureusement limitée à une partie de la parcelle, là où se trouvait la rotonde. De plus, les risques présents sont eux aussi minimes, et seulement dans le cas où le sol est creusé et la terre déplacée. Si les activités agricoles sont proscrites, en revanche les autres activités économiques sont autorisées à partir du moment où les sols restent confinés.

Une zone d'activités économiques, vitrine de Cœur du Var

Le terrain de SOVAFIM a été acquis par la Communauté de Communes le 20 mai 2010. L'idée est d'en faire un pôle économique qui puisse rééquilibrer sur l'ouest du territoire, l'offre en matière de ZAE. Des études sont en cours pour définir la vocation du site et le type d'activités qu'il pourrait accueillir. Quoi qu'il en soit, les élus de Cœur du Var entendent aménager cette zone de manière exemplaire afin qu'elle devienne la vitrine de la Communauté de Communes. Le site est par ailleurs inscrit dans le périmètre du pôle de compétitivité Capénergies qui a pour objet le soutien à l'implantation et au développement d'entreprises innovantes sur le thème des énergies non génératrices de gaz à effet de serre. Cœur du Var souhaite profiter de cette opération pour réaliser un projet innovant, créateur d'emplois et s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Un site exemplaire en somme.

Les moyens pour lutter contre la pollution

Pour éviter tout risque lié à la pollution une solution a été retenue : le confinement. Comme les effets ne migrent pas et restent sur place tant que la terre n'est pas manipulée, deux possibilités se présentent à l'aménageur pour convertir le site en zone d'activités saine. Soit recouvrir de terre sur une hauteur de 50 à 80 cm, soit poser une dalle en béton. Dans les deux cas, doit être posé obligatoirement un grillage avertisseur avant le dépôt de terre ou la pose de la dalle. L'objectif est que les terres ne sortent pas de l'enceinte de la propriété et que leur traçabilité soit toujours connue.

Des outils pour accompagner les créateurs ou repreneurs d'entreprises

Var Initiative



Var Initiative est une plateforme qui a pour vocation d'accueillir, conseiller, financer et accompagner les créateurs ou les repreneurs de petites entreprises. A Cœur du Var, cet organisme reçoit chaque année une cinquantaine de porteurs de projets dont une douzaine finissent par créer leur propre emploi.

Var Initiative est né, en 2008, de la fusion de trois plateformes d'aide à la création ou reprise d'entreprises présentes dans le Var. Objectif de cette fusion : rendre l'organisme plus lisible et créer une véritable synergie sur l'ensemble du département. "Il y a eu en ce sens, explique la directrice, Eugénie Delmas, un gros travail auprès des partenaires bancaires et des prescripteurs. Aujourd'hui de plus en plus de personnes viennent nous voir. Nous souhaitons également nous rapprocher des élus pour mieux les informer de nos missions. Notre intervention sur leur territoire dépend de leur décision".

Qu'est-ce que Var Initiative ?

"C'est, précise Eugénie Delmas, une association qui a pour vocation d'accueillir, de conseiller, de financer et d'accompagner les porteurs de projets dans la création, la reprise et le développement de petites entreprises". L'objectif poursuivi est de permettre aux porteurs de projets de créer leur propre emploi de façon durable et, à terme de développer leur entreprise. "La mission de Var Initiative, poursuit la directrice, est de soutenir la création de richesses et de nouveaux emplois sur ses territoires d'intervention".

Comment ça marche ?

Vous avez en tête de créer votre propre emploi et donc votre propre entreprise ? Vous avez déjà commencé à définir le contenu de votre projet ? Var Initiative vous accompagne dans votre démarche. En relation étroite avec un chargé de mission vous approfondissez votre projet en réalisant une étude de marché, en mettant sur pied un plan de financement et un

prévisionnel, etc. Chaque dossier est étudié par une cellule technique composée de plusieurs professionnels qualifiés. Son but est d'alerter le porteur sur des aspects techniques particuliers qu'il conviendrait de corriger avant de présenter son projet en comité d'agrément (charges sous-estimées, baux commerciaux ou statuts requérant une analyse plus approfondie, etc).

Obtenir un agrément

Un comité d'agrément auditionne ensuite les créateurs et décide de l'attribution des aides financières (prêt d'honneur, FGIF, FRG, etc) et prescrit les aides techniques (parrainage, suivi, etc). Pour pouvoir bénéficier de ces financements le porteur doit absolument amener des fonds propres. Mais quelque soit le statut du porteur de projet il existe toujours un financement. La délibération pour l'obtention de l'agrément se fait elle en aparté. Ne pas oublier que c'est avant tout le porteur de projet, ses compétences, sa personnalité, qui permettent au projet d'aboutir.

Le comité de tutorat

Une fois le projet financé, un comité de tutorat suit le porteur de projet pendant 2 à 3 ans, relayé par le chargé de mission qui suit le dossier depuis le début. Ce comité se réunit tous les mois et le porteur de projet doit s'y rendre au moins deux fois par an. Le comité de tutorat est composé de professionnels d'horizons divers avec qui le créateur ou le repreneur d'entreprise peut partager expérience et compétences techniques. C'est un moment privilégié, convivial et studieux qui offre l'occasion aux nouveaux chefs d'entreprises d'élargir leur réseau.

L'apport financier de la Communauté de Communes

Afin de participer activement au développement économique de son territoire, Cœur du Var verse une cotisation de 0,35 € par habitant à Var Initiative soit un budget de 12 600 €.

Contact : Permanence sur rendez-vous dans les locaux de Cœur du Var au Luc les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 9h00 à 12h00. Tél : 04.94.91.02.02 Site internet : www.var-initiative.fr.

Une permanence à Cœur du Var

Afin d'être au plus près de son public, Var Initiative tient des permanences sur l'ensemble du département, dont une au Luc, au siège de la Communauté de Communes de Cœur du Var. "Avoir un lieu de permanence, mis à notre disposition au siège de Cœur du Var, précise Eugénie Delmas, nous permet d'être au plus près des bénéficiaires et de leurs élus. Ces derniers sont souvent un relais essentiel avec le territoire. Cela participe à mieux faire connaître les outils dont nous disposons et facilite la tâche dans nos démarches d'accompagnement".

Le nombre de projets sur la Communauté de Communes en augmentation

Aujourd'hui l'organisme commence à avoir une bonne visibilité sur Cœur du Var. Les porteurs de projets se font plus nombreux et à l'arrivée les créations ou reprises d'entreprises se multiplient d'une année sur l'autre. Sur le département, en moyenne dans l'année, 1500 personnes sont reçues par les chargés de mission de Var Initiative et 367 projets financés. Sur le territoire de Cœur du Var, à la fin octobre, 46 personnes avaient été reçues et 15 projets financés (20 espérés d'ici la fin de l'année). Des données en nette progression comparées aux années précédentes : 12 projets financés en 2009 et 11 en 2008. Rien que sur le premier semestre 2010, 9 projets ont vu le jour avec un plan de financement à hauteur de 378 530 € et la création ou le maintien de 13 emplois.

Témoignages de créateurs d'entreprises

Deux créateurs d'entreprises, qui ont bénéficié de l'accompagnement et du financement de Var Initiative, témoignent de leur parcours et de leurs espoirs.

Reconversion dans la continuité

Licenciée économique, Stéphanie Lanzard, Pignantaise, s'est lancée dans la création d'une entreprise de maçonnerie générale et de terrassement. Une démarche qui ne doit rien au hasard mais plutôt à la volonté de rebondir.

Stéphanie Lanzard est une ancienne attachée commerciale dans une entreprise de maçonnerie. Son mari, Jean-René est maçon mais il travaille pour un employeur différent de celui de sa femme. Il aimerait bien que le couple crée sa propre entreprise de maçonnerie générale. "En 2004, je m'étais déjà penchée sur la question, raconte Stéphanie, mais j'avais peur de lâcher mon statut de salarié et la qualité de vie qui va avec". Les événements pourtant vont changer la donne. Il y a quelques mois, Stéphanie a appris son licenciement économique. "ça a été l'acte décisif", explique t-elle. Cette fois, plus d'hésitation, Stéphanie se rend à la Chambre de Métiers



pour suivre un stage réservé aux créateurs d'entreprises. "Pendant une semaine, ils m'ont expliqué toutes les démarches à faire, se rappelle Stéphanie. Et c'est là que

j'ai entendu parler de Var Initiative pour la première fois. Lorsque je suis allé les voir, mon projet était déjà bien ficelé, il avait mûri". Mais la création d'entreprise correspond souvent à un parcours du combattant. "Je comprends pourquoi beaucoup de gens arrêtent en route, poursuit t-elle. Les banques ne sont pas toujours accueillantes. En revanche, les contacts avec la Chambre de Métiers et le suivi de Var Initiative m'ont été très bénéfiques". Finalement une banque finit par croire au projet et débloque la situation. L'activité de la nouvelle entreprise de maçonnerie générale et de terrassement démarre le 4 octobre 2010. Un bureau est aménagé dans une pièce de la maison à Pignans. Jean-René, son mari, démissionne et est engagé dans l'entreprise comme salarié. Gage du sérieux de leur projet, les chantiers ne se font pas attendre. "Nous avons du travail jusqu'au mois d'août 2011", dit avec un certain enthousiasme, Stéphanie, dans son nouveau rôle de gérante.

Une histoire de taille de pneus

Jacques Caballero est revenu de loin. Quatre ans de traversée du désert avant de pouvoir commencer à rebondir. Grâce à la création de son propre centre auto pneus, à Gonfaron, il voit à nouveau l'horizon se dégager. Son professionnalisme et sa convivialité attirent, aujourd'hui, en nombre anciens et nouveaux clients.

Jacques Caballero travaille depuis 19 ans dans la même entreprise de pneu spécialisée dans les poids lourds au Luc. La manutention continue des pneus de camion et autres gros véhicules finissent par lui provoquer des problèmes de santé répétitifs. Le dos ne supporte plus de lever de tels poids. Il est alors licencié. Deux ans d'accident de travail, puis 2 ans de chômage, ses droits au revenu minimum s'étiolent jusqu'à menacer de disparaître. Grâce à une publicité sur un journal local il découvre Var Initiative. "La première fois, explique Jacques, je n'avais pas d'apport personnel. Rien ne pouvait alors se débloquent. La deuxième fois j'ai apporté un fond

de 12 000 € et le dossier a pu être enclenché. J'ai alors fait une demande de prêt Nacre qui m'a été accordé". Entretemps avec le chargé de mission de Var Initiative il monte un autre dossier pour obtenir une reconnaissance de son handicap. "Aujourd'hui je suis reconnu travailleur handicapé, confie Jacques, je ne peux plus soulever de poids trop lourds. En revanche je peux continuer à soulever des pneus de petites voitures, de petits tracteurs, de 4X4, et je me régale".

Une fois son financement assuré, il trouve à l'entrée de Gonfaron, le long de la départementale, un local vide et accessible. Il réalise lui-même les aménagements intérieurs. "J'ai tout fait avec l'aide de mon grand fils, le plancher, la mezzanine, l'eau, l'air, les panneaux publicitaires". Son centre auto pneus propose aussi de la petite mécanique et de l'entretien courant. Il ouvre le 1^{er} octobre 2010. "La première semaine, dit-il avec satisfaction, j'ai dépassé mon objectif financier du mois". Jacques travaille avec les résidents de Carnoules, Pignans et Gonfaron. Il est le seul spécialiste pneus sur ces 3 communes. Des clients



qui le fréquentaient lorsqu'il travaillait au Luc lui rendent à nouveau visite, charmés par son accueil et sa fidélité. "Aujourd'hui, conclut Jacques, je ne regrette pas de m'être lancé dans cette aventure. Les gens me disent : tu as retrouvé le sourire".

Aménagement du territoire

Quel avenir pour la Communauté de Communes et ses habitants ?

SCoT Cœur du Var

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document/projet d'urbanisme qui pense l'avenir du territoire à l'échelle intercommunale. Un SCoT nouvelle génération, où la préoccupation environnementale occupe une place majeure.



Le SCoT s'intéresse aussi bien aux déplacements qu'à l'habitat, à l'agriculture ou encore à l'environnement.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) s'élabore à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes. Il définit les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines en tenant compte de la préservation des équilibres entre les zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacement... Suite aux Grenelles de l'environnement, de nouveaux objectifs phares ont vu le jour comme : la lutte contre la consommation de l'espace, la recherche d'équilibre dans la répartition territoriale des commerces et services, l'amélioration des performances énergétiques, la diminution des obligations de déplacement et enfin la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un projet inscrit dans le temps

Le SCoT détermine, pour la décennie à venir, les grandes orientations d'aménagement du territoire où vous vivez. Compte tenu des enjeux qui s'y jouent, on estime la durée d'élaboration du SCoT à environ 3/4 ans. Il y a un temps d'études, un temps pour la concertation auprès des personnes publiques associées et du public et enfin le temps de sa mise en pratique. Après son lancement en décembre 2009, le SCoT Cœur du Var démarre aujourd'hui sa phase diagnostic.

Phase 1 : Le diagnostic (2010/2011)

Avant la construction de tout projet pour le territoire, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du territoire tel qu'il est aujourd'hui dans l'ensemble de ses composantes (urba-

nisme, déplacements, accessibilité, économie, habitat, environnement...). C'est le diagnostic, il sera le socle commun partagé et nécessaire à la construction d'un projet pour l'avenir. Un état initial de l'environnement viendra compléter le diagnostic sur l'ensemble des sujets environnementaux : biodiversité, gestion des déchets, énergie, etc.

Phase 2 : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (2011/2012)

Sur la base du diagnostic établi, se construira le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il s'agit de déterminer le meilleur scénario pour l'avenir du territoire. Quel territoire veut-on pour l'avenir ? Dans 10-15 ans, à quoi veut-on que le Cœur du Var ressemble ? Questions que les élus du territoire devront trancher.

Le SCoT Cœur du Var : un projet partagé

Pour que chacun puisse devenir acteur dans l'élaboration de ce projet, la Communauté de Communes a mis en place un dispositif de concertation à la fois pour informer et pour échanger avec les partenaires, les habitants, les acteurs socio-économiques, les associations... du territoire. Des outils ont été mis en œuvre :

- Page web dédiée www.coeurduvar.com
- Lettre d'information aux étapes clés
- Exposition itinérante
- Réunions publiques...

Vous serez informé des détails sur le site et dans la lettre "INFOS SCOT".

Participez au diagnostic, c'est maintenant !

- RÉPONDEZ au questionnaire agrafé au centre de ce journal (avant le 28 février)
- INSCRIVEZ-VOUS aux tables rondes thématiques qui se dérouleront au printemps 2011 (renseignements : secrétariat général de la Communauté de communes tél : 04 98 10 43 67, Fax 04 94 99 56 75, mail : scot@coeurduvar.com)
- FAITES DES OBSERVATIONS ou suggestions dans le registre de la concertation accompagnant l'exposition installée au siège de la Communauté de communes au Luc en Provence ou sur le site internet www.coeurduvar.com.

Phase 3 : Le Document d'Orientations et d'Objectifs (2011/2012)

Une fois le projet défini, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), entre plus avant dans les détails. Il fixe des objectifs et orientations générales pour permettre d'atteindre le projet choisi dans la phase précédente pour les 10 ans à venir. Ces orientations ou objectifs pourront être précisés sous forme de cartographie et auront une valeur juridique en s'imposant à tous.

Phase 4 : L'arrêt/approbation du SCoT (2013)

Une fois l'ensemble des documents du SCoT établis et validés, le projet SCoT Cœur du Var sera arrêté. Les personnes publiques associées seront consultées, une enquête publique ouverte à tous sera réalisée pour permettre de récolter l'ensemble des re-

marques et avis. En fonction, la Communauté de Communes adaptera le projet avant son approbation définitive. Cette phase de consultation se déroulera sur une année environ.

Par le biais de votre journal intercommunal, du site internet www.coeurduvar.com, et de lettres d'info spécifiques, vous serez informés de l'avancée du SCoT Cœur du Var.

L'environnement au cœur du SCoT

Près de la moitié (46% pour être exact) du territoire de Cœur du Var relève de dispositifs de protection environnementale (sites Natura 2000, Zones de Protection, Réserve Naturelle, etc). La forte présence de la nature, la qualité de vie qui en découle, forment les éléments phares de l'identité du territoire. Les préserver en harmonie avec le développement des activités humaines, tel sera l'enjeu du SCoT de Cœur du Var.



L'Approche Environnementale de l'Urbanisme

Le SCoT de Cœur du Var va bénéficier lors de son élaboration d'un nouveau dispositif appelé : Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU, www.ademe.fr). Une démarche volontaire et non obligatoire, résultat de la volonté des élus à préserver l'identité paysagère et environnementale de Cœur du Var.

Pourquoi ajouter un tel dispositif ?

Pour faire en sorte que les préoccupations environnementales et les enjeux écologiques locaux deviennent des éléments fondateurs des choix urbains de demain.

Révision du PIDAF Cœur du Var



Patience construit au fil des ans, le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier a pour mission de lutter contre les incendies. Outil indispensable pour la préservation de notre environnement, il nécessite régulièrement d'être mis à jour pour garder toute son efficacité. La guerre contre le feu ne connaît pas de répit.

C'est ici, sur le territoire de Cœur du Var, il y a près de 30 ans qu'a vu le jour le premier plan de débroussaillage de France. Après le grand incendie du Luc en 1979, une dynamique locale s'est mise en place autour du SIVOM du Centre Var, le père de notre intercommunalité. Depuis tous les 8 à 10 ans ce plan est réactualisé. Car, si la mécanique d'un feu de forêt est de mieux en mieux connue, le territoire, en revanche ne cesse de se transformer. Cette réactualisation constante du PIDAF incombe à la Communauté de Communes Cœur du Var.

Un territoire boisé aux deux tiers

Une des particularités de Cœur du Var est d'être un territoire où la forêt occupe une grande place. Le taux de

boisement représente 71%. La lutte contre les feux de forêt constitue donc une priorité. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'assurer un débroussaillage intelligent et régulier.

Réactualiser les informations

La révision d'un PIDAF tient compte de l'importance des surfaces forestières à traiter, des travaux déjà réalisés et doit assurer la continuité avec les PIDAF des territoires voisins. En raison de sa complexité géologique qui donne lieu à des formations forestières différentes selon que l'on se trouve en milieu calcaire, dans la dépression permienne ou dans le massif des Maures, Cœur du Var a été découpé en 25 sous-ensembles. Ce découpage s'appuie sur les limites dessinées par les communes, les rivières, les obstacles naturels, les vignes,

les autoroutes, etc. Il tient compte du vent dominant et des couloirs qu'il emprunte. L'objectif est d'obtenir une analyse du terrain la plus simple et la plus fine possible.

A l'écoute des personnes "ressources"

Pour mettre en œuvre le PIDAF, le responsable du service forêt de la Communauté de Communes, Didier Margetto, va à la rencontre des personnes "ressources". "Elle servent de conseillers au maire en matière forestière. Ce sont des gens qui adorent la forêt et qui ne rêvent que d'une seule chose, transmettre leur savoir. Ils connaissent le chemin emprunté par les feux. Le PIDAF est forcément à l'écoute de cette mémoire et n'est pas un document technocratique".

Différentes stratégies pour lutter contre les incendies

Le feu présente la particularité de se propager en cône. Un des principes retenus pour lutter efficacement contre les feux de forêt est de créer un système de cloisonnements sur l'ensemble du territoire pour faire la part du feu. Les ouvrages de Défense de la Forêt contre l'Incendie (DFCI) se déclinent sous trois formes différentes : les pare-feux en position d'abri, les pare-feux en jalonnement et les pare-feux de jonction entre zones agricoles. Plus le territoire est maillé par toute une batterie d'ouvrages et plus le feu aura des chances d'être freiné dans sa marche dévastatrice. Même s'il convient de rester humble, un feu peut sauter plus de 500 mètres comme à l'automne dernier dans le bois de Balançon au Luc, les retours d'expérience après sinistres montrent que la présence

d'ouvrages de débroussaillage permet de diviser par 2 les effets des incendies.

Les zones agricoles comme pare-feux

Le meilleur des pare-feux reste cependant les zones agricoles. L'abandon progressif des terres cultivées a participé à l'expansion de la forêt et donc à amplifier les risques d'incendie. En un siècle, l'espace forestier varois a été multiplié par 4. Nous sommes en effet passés de 100 000 à 400 000 hectares d'espaces naturels. Certes, il faut se servir des zones agricoles pour créer des ouvrages de DFCI comme, par exemple, relier deux champs de vignes par un espace débroussaillé. Mais surtout, il est important de maintenir une agriculture vivante, diversifiée et présente dans l'ensemble des espaces naturels de Cœur du Var.

La Révision du PIDAF sur les 11 communes de Cœur du Var

La révision du PIDAF porte sur 2244 ha de pare-feux dont 2100 directement à la charge de la Communauté de Communes et 140 km de pistes. Le budget annuel alloué à la défense de la forêt contre l'incendie s'élève à 750 000 €.

DFCI et biodiversité : Cœur du Var bon élève pour les contrats Natura 2000

• 58 ha contractualisés, 192 982 € de financements obtenus de l'Etat et de l'Europe (FEADER) pour la période 2009/2015. Lors des travaux d'entretien des pare-feux, il est nécessaire de limiter les impacts du passage des engins mécaniques dans les secteurs où la biodiversité est la plus sensible. C'est ainsi que dans la plaine des Maures, sur les périmètres du site Natura 2000 et de la réserve naturelle, Cœur du Var adapte les techniques de débroussaillage : intervention manuelle sur les secteurs riches en tortue d'Hermann et en mares temporaires, travaux entre le 15 novembre et le 15 mars, pas de traitements chimiques, emploi de biolubrifiants, évitement des bosquets de prédilection pour la tortue d'Hermann, etc... Toutes ces préconisations sont issues des cahiers des charges des contrats Natura 2000 que passe Cœur du Var. Ces contrats permettent de financer le surcoût des interventions manuelles.



La Tortue d'Hermann

La tortue d'Hermann est un étonnant animal. Présente sur terre depuis un million d'années, elle ne cesse de voir son territoire se réduire d'année en année. Animal sauvage, on l'oublie trop souvent, elle n'aime rien d'autre que la solitude. Découverte et portrait de l'emblème des Maures, seule tortue terrestre originaire de France.



Il est toujours surprenant d'entendre dire de la tortue qu'elle est un animal sauvage. Aujourd'hui, sur le territoire national, on ne la trouve plus que dans le Var et en Corse, ce qui en fait une espèce protégée. En France continentale, la tortue d'Hermann n'occupe plus qu'un petit territoire dans le massif et la plaine des Maures. De taille assez petite, environ 20 centimètres de longueur et d'un poids compris entre 700 grammes pour un mâle et 1 kilo pour une femelle, elle est reconnaissable à ses couleurs jaune et noire. Signe distinctif : sur le plastron elle possède deux bandes noires continues avec une petite griffe sur le bout de la queue ce qui la différencie de ses cousines d'Afrique du nord. La destruction progressive de son habitat fait qu'aujourd'hui il ne reste plus qu'une quinzaine de foyers de reproduction.

cet espace, il effectue tout son cycle de vie. Il hiberne de fin novembre jusqu'au mois de février ou mars. La tortue s'enterre sous un buisson dans de la litière, avec la carapace à peine recouverte. Là, elle entre en léthargie. Au printemps lorsque les températures extérieures remontent, elle se nourrit à nouveau notamment de pissenlits, de trèfles et de plantains (herbe sauvage). Une fois qu'elles ont repris des forces, les tortues s'accouplent.

Solitaire dès la naissance

La ponte s'effectue au mois de juin. La femelle creuse un nid avec ses pattes arrières pour déposer les œufs. La chaleur du sol agit comme une couveuse jusqu'à l'éclosion au mois de septembre. A la naissance les petites tortues pèsent à peine 10 grammes. Personne n'est là pour les accueillir ni pour les accompagner dans leurs premiers pas. Dès leurs premiers jours de vie, les petites tortues d'Hermann sont complètement indépendantes. Elles savent déjà se nourrir, se protéger des premiers froids et comment plus tard se reproduire. Le mystère et la beauté de la vie sauvage, en somme.

Un territoire de 3 hectares

Les tortues d'Hermann vivent 60 à 70 ans. Elles sont solitaires et n'acceptent la compagnie que le temps de la reproduction. Chaque individu a un domaine vital de 3 hectares environ. Sur

A la découverte de la plaine des Maures et de la richesse de son environnement

La Communauté de Communes de Cœur du Var propose une balade commentée dans la plaine des Maures. Cette promenade menée par un guide de choix, Nicolas Jardé, responsable animalier de l'association SOPTOM (Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leur Milieu), gestionnaire du Village des Tortues à Gonfaron, permet d'évoquer la biodiversité de ce site particulier, dont la tortue d'Hermann est un des maillons les plus emblématiques. L'un des objectifs de cette promenade est d'éclairer un paysage dont on ne devine pas toujours, à première vue, les enjeux qu'il contient.

Prochaines sorties

- 23 avril, 7 mai, 10 septembre et 24 septembre 2011.
- Inscriptions auprès de la Communauté de Communes Cœur du Var. Participation 5 €. De 8 à 12 ans 2,5 €. Gratuit moins de 8 ans. Le 23, à l'occasion du printemps du durable en cœur du Var, la sortie est gratuite. Places limitées, profitez-en. Tél : 04.94.10.43.50.

Des animateurs pour le centre aéré

Le service animation jeunesse de Cœur du Var recrute des animateurs diplômés ou en cours de formation BAFA pour assurer l'encadrement des accueils de loisirs d'été 2011 (du 4 juillet au 26 août).

Mini-stages, séjours et centre aéré

Toutes les dates 2011 :

- Mini-stages et séjour de février : du lundi 21 février au vendredi 4 mars.
- Mini-stages et séjour d'avril : du lundi 18 avril au vendredi 29 avril (attention lundi 25 avril férié).
- Centre aéré d'été : du 4 juillet au 26 août.
- Mini-stages d'octobre : du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre.

Pour s'inscrire :

- Mini-stages et séjour de février : du 19 au 27 janvier.
 - Mini-stages et séjour d'avril : du 16 au 24 mars.
 - Centre aéré d'été : du 13 avril au 15 juin.
- Plus d'informations sur www.coeurduvar.com

Télé-assistance, baisse des abonnements annoncée

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes Cœur du Var participe financièrement au service de télé-assistance pour les personnes âgées. A partir du 1^{er} janvier 2011 et pour une durée de 4 ans, la gestion de ce service sera assurée par Vitaris Response.

Le montant maximal du coût du service passera en 2011 à 11,60 € contre 17,94 € actuellement soit une baisse pour l'abonné de 35 %. Pour tout renseignement ou demande d'installation, contactez le CCAS de votre commune.

La collecte passe à l'intercommunalité

Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de Communes gère la collecte des ordures ménagères. Des questions sur le ramassage des ordures ménagères ou des encombrants, les déchèteries, le tri sélectif, un numéro 04.98.10.43.70.

Le Printemps du durable 2011

A partir du 1^{er} avril 2011 et pour un mois, venez, petits et grands, assister à la seconde édition du printemps du durable. Au programme : l'univers de la forêt de chêne liège dans le cadre de l'année internationale de la forêt et de nouvelles animations, ateliers du développement durable et autres balades nature totalement gratuits. Rendez-vous donc dès février sur coeurduvar.com pour le détail des festivités.

Atelier jardiner au naturel

Pour les journées mondiales des zones humides/ Natura 2000 Marais de Gavoty - Lac Redon, Cœur du Var et l'ADEE proposent les ateliers "Jardiner au naturel" les 29 janvier et 6 février à Besse s/Issole et Flassans s/Issole. Plus d'information : 04.98.10.43.50.

Concours 2011 pour la jeunesse : "Dessine moi ton territoire aujourd'hui... et ton territoire demain"

Cœur du Var étudie son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), c'est-à-dire son projet d'aménagement et de développement durable pour les 10 à 15 prochaines années. La Communauté de Communes organise donc un concours pour que les adultes de demain s'expriment sur le sujet et contribuent à l'avenir de leur territoire. Ce concours est ouvert aux enfants de 0 à 17 ans dans le cadre d'une action collective (classes maternelles, primaires, secondaires, accueil de loisirs, crèches...) portée par une structure située sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur du Var. Règlement et modalités du concours sur notre site internet www.coeurduvar.com.

Séjours tous azimuts

Nouveauté ! Vos enfants ont entre 6 et 11 ans, des séjours leur sont maintenant proposés durant les vacances scolaires : Séjour ski en février à St Michel de Chaillol (05), séjour sport nature et découverte en avril aux Orres (05), séjours d'été au Logis du Pin (04) et à La Londe les Maures (83). Places limitées.

Janvier

Mercredi 12
Lectures "à faire peur". 18h30. Moulin à huile. 04.94.12.29.68. Carnoules

Samedi 15
Loto du Moulin de la Danse 21h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole
La MAP fait sa Jam. 19h. Salle Latour. 06.60.80.57.40. Puget-Ville

Dimanche 16
Loto avec Twirling Bâton. 14h30. Salle polyvalente. Besse s/Issole
Loto des pompiers. 17h. Salle polyvalente. 06.89.05.00.82. Gonfaron

Vendredi 21
Théâtre. Le jour ou Nina Simone a cessé de chanter. 10 €. 20h30. Cinéma 04.94.60.74.51 Le Luc

Samedi 22
Loto du Tennis Club. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Dimanche 23
Théâtre. Comédie de sketches "Pourquoi pas". Entrée libre. 16h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole
Loto avec les donneurs de sang. 17h. Salle polyvalente. 04.94.78.30.88. Gonfaron
Thé dansant. 10 €. 14h30. Gymnase. 04.94.60.74.51. Le Luc

Samedi 29
Repas de l'âge d'or. 12h. Salle polyvalente. 04.94.69.70.04. Besse s/Issole

Dimanche 30
Loto avec l'amicale laïque 17h. Salle polyvalente. 04.94.78.30.88. Gonfaron
Loto des donneurs de sang. Salle Berthoire. Pignans

Février

Samedi 5
Loto de la Saint Valentin. 20h30. 04.94.47.96.88. Le Luc
Loto ESF. 21h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole
Loto du CLASP. Salle Berthoire. Pignans

Dimanche 6
Thé dansant. Salle du vieux moulin. 06.01.78.21.78. Pignans
Après midi crêpes. 14h30. Salle polyvalente. Besse s/Issole

Mercredi 9
Election de "Super Mamie". 10h/18h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Samedi 12
Carnaval. Salle du Recoux. 06.34.48.31.77. Le Cannet des Maures
Repas dansant de la St Valentin. 21h. Salle Daurier. 06.13.76.02.15. Carnoules
"Bella Ciao". Musiques et chansons traditionnelles d'Italie. Entrée libre. 20h30. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Dimanche 13
Loto de la paroisse. 15h. Salle polyvalente. Besse s/Issole

Vendredi 18
Concert. Leute, chanson française. 5 €. Cinéma. 04.94.60.74.51. Le Luc

Samedi 19
Repas dansant de la Saint Valentin. 20h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Dimanche 20
Repas de la St Valentin. 12h. Salle polyvalente. Besse s/Issole
Thé dansant. 10 €. 14h30. 04.94.60.74.51. Le Luc

Samedi 26
Projection du film "la veillée des santons". 20h. Salle polyvalente. Besse s/Issole
Karaoke géant. Salle Berthoire. 06.01.78.21.78. Pignans

Mars

Mardi 2
Conférence. Les êtres extraordinaires dans la littérature. 18h30. Moulin à huile. 04.94.12.29.68. Carnoules

Le 5 et le 6
Théâtre. Cie Arts Monise. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Dimanche 6
Loto de Besse Sport. 15h. Salle polyvalente. Besse s/Issole

Samedi 12
Jean-Marc Desmeropian chante Jean Ferrat. Entrée libre. 20h. ND des Salles. Flassans s/Issole
Carnaval dans les rues. 06.01.78.21.78. Pignans

Avril

Du 1^{er} au 14
A l'occasion de la semaine du développement durable : exposition, séances de cinéma gratuites, rucher école... 04.94.50.01.06. Le Luc

Le 2 et le 3
Les ateliers du durable. Initiation à la cuisine durable, l'aromathérapie... Gratuit. Communauté de Communes. 04.98.10.43.50. Le Luc

Samedi 2
Loto du Moulin de la Danse. 21h00. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Dimanche 3
Carnaval dans le village. Flassans s/Issole
Fête de l'âne. Place de la Victoire. 04.94.78.30.05. Gonfaron

Jeudi 7
Conférence. L'odyssée de l'obélisque par JM Homet. Entrée libre. 18h30. Cinéma. 04.94.60.74.51. Le Luc

Samedi 9
Soirée Country. Salle Gavoty. Flassans s/Issole
Grenier dans la rue. 04.94.47.96.88. Le Luc

Dimanche 10
Loto avec le 3^{ème} âge et les 4 saisons. 15h. Salle polyvalente. Besse s/Issole

Vendredi 15
Rencontres internationales de chœurs d'enfants. Entrée libre. Eglise. Flassans s/Issole

Concert. La Mathilde, rock alternatif. 5 €. 20h30. Cinéma. 04.94.60.74.51. Le Luc

Dimanche 13
Carnaval dans le village avec les 4 saisons. 10h. Besse s/Issole
Exposition canine. Chiens Léonberg. Place Jean Jaurès Flassans s/Issole
Thé dansant. 10 €. 14h30. Le Luc

Mercredi 16
Repas et loto du Club La Renaissance. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Vendredi 18
Concert. Gavroche, nouvelle scène française. 5 €. 20h30. Cinéma. 04.94.60.74.51. Le Luc

Samedi 19
Soirée bal masqué. A partir de 19h. Salle Daurier. 06.22.54.86.36. Carnoules
Spectacle. Les chants d'Amour de Miréio. Entrée libre. Gymnase. 04.94.60.74.51. Le Luc
Foire aux plants. Place de la liberté. 04.94.60.74.51. Le Luc
Soirée musicale avec MAP. 19h00. Salle Jean Latour. 06.60.80.57.40. Puget-Ville

Samedi 26
Spectacle Face to Face. Phil Collins revisité par Objets Trouvés. 20h. Salle du Recoux. 06.34.48.31.77. Le Cannet des Maures
Loto avec la Cie Arts Monise. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Dimanche 27
Carnaval. Salle Daurier et dans le village. 06.13.76.02.15. Carnoules

Samedi 16
Baletti avec Outre Mesure. 21h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Le 16 et le 17
Leï Carreto. Fête du cheval et de l'attelage. 04.94.13.82.09. Puget-Ville

Dimanche 17
Loto du Club La Renaissance. 14h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole
Thé dansant. 10 €. 14h30. 04.94.60.74.51 Le Luc
Chorale féminine portugaise. Entrée libre. Eglise. 04.94.60.74.51. Le Luc

Du 18 au 30
Exposition. Peintures et sculptures. Vernissage le 22 à 18h30. 14h/17h30 du lundi au vendredi. Salle Renan. 04.94.60.74.51 Le Luc

Mercredi 20
Conférence. Jean Giono, sa vie, son œuvre. 18h30. Moulin à huile. 04.94.12.29.68. Carnoules

Le 22 et le 23
Théâtre. Cie des Hautes Aires. 21h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Dimanche 24
Course aux œufs dans le village. 10h. Besse s/Issole
Loto du basket. Salle Berthoire. Pignans

Mercredi 27
Théâtre. Cie des Hautes Aires. 17h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Mai

Dimanche 1^{er}
Vide grenier. 06.86.31.58.88. Le Cannet des Maures

Marché aux puces. 8h/17h. 06.13.76.02.15. Carnoules
Vide grenier et bourse aux jouets. 06.01.78.21.78. Pignans
Fête du printemps. Musique rock, jazz et classique. 14h/20h. Hameau de la Foux. 06.60.80.57.40. Puget-Ville
Fête champêtre à Ste Philomène. 8h/18h. 04.94.48.31.07. Puget-Ville

Du 6 au 9
Les campagnardes. Rencontres gastronomiques. Salle Latour. 04.94.33.51.06. Puget-Ville

Le 7 et le 8
Journées découverte de la plaine des Maures. Exposition et sorties nature. 9h/18h. Salle du Recoux. 04.94.47.96.08.

Dimanche 8
Bourse aux jouets et vélos fleuris. Toute la journée. Besse s/Issole
Daube à la chapelle ND de la Vière. 12h. 06.13.76.02.15. Carnoules

Dimanche 8
Bourse aux jouets et vélos fleuris. Toute la journée. Besse s/Issole
Daube à la chapelle ND de la Vière. 12h. 06.13.76.02.15. Carnoules

Samedi 14
Match d'improvisation théâtrale. 20h. Salle polyvalente. Besse s/Issole

Le 14 et le 15
Théâtre. Cie Arts Monise. 21h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Dimanche 15
Loto de l'UASR. 15h. Salle polyvalente. Besse s/Issole

Rando VTT les Crêtes de Matavon. 7h/10h. Salle des fêtes. 06.75.05.55.62. Cabasse
Marché aux plants. Toute la journée. 06.22.54.86.36. Carnoules

Foire aux plants. Place de la Victoire. 04.94.78.30.05. Gonfaron

Du 15 au 29
Exposition. Au cœur de l'Afrique noire. 14h/17h30 du lundi au vendredi. Salle Renan. 04.94.60.74.51 Le Luc

Vendredi 20
Les sœurs Moustache, chanson théâtralisée. 5 €. 20h30. Cinéma. 04.94.60.74.51. Le Luc

Du 20 au 22
Fête des Cerises. 04.94.60.74.51 Le Luc

Samedi 21
Concours de danse du Moulin de la Danse. 21h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

Le 21 et le 22
Championnat de France de sculpture sur bois à la tronçonneuse. A partir de 10h. 06.13.76.02.15. Carnoules

Dimanche 22
La randoluc VTT. A partir de 7h30. Tour Hexagonale. 04.94.60.72.44.

Samedi 28
Les 4 saisons de Vivaldi. Orchestre de Chambre de Toulon. Gratuit. Salle du Recoux. Le Cannet des Maures
Tous à vélo. Balade 14 km. 04 94 48 15 18. Le Luc

Le 28 et le 29
Les arts au soleil. Exposition de peintures. 9h/18h. Salle polyvalente. Besse s/Issole

Dimanche 29
Spectacle de fin d'année. Cie des Hautes Aires. 17h. Salle Gavoty. Flassans s/Issole

MÉDIATHÈQUE DU CANNET DES MAURES 04 94 50 35 20

Du 14 janvier au 9 février :
Exposition. Œuvres de Bernard Chalumeau. Vernissage le 14 à 18h30.

Mardi 18 janvier :
Animation des livres et des bébés. 9h15 et 10h.

Vendredi 28 janvier :
Concert découverte. Andromakers, électro-pop. 18h30.

Vendredi 4 février :
Rencontre signature avec le groupe "Petite musique". 18h30.

Mardi 8 février :
Animation des livres et des bébés. 9h15 et 10h. Conférence. Modigliani, ivre de rage et de peinture. JB Pisano. 18h.

Du 11 février au 2 mars :
Exposition. Gravures avec la Maison Méditerranéenne de l'Estampe. Vernissage le 11 à 18h30.

Vendredi 25 février :
Spectacle "La vie rêvée des bébés" animé par Dominique Faucher. 9h30/10h30. Gratuit sur réservation.

Vendredi 4 mars :
Spectacle "Dans mon jardin il y a...". Cie Rêve Lunes. 15h30. Gratuit sur réservation.

Du 4 au 30 mars :
Exposition. Peinture. Œuvres de Serge Plagnol. Vernissage le 11 à 18h30 avec lecture de poèmes de Marcel Migozzi.

Mardi 15 mars :
Animation des livres et des bébés. 9h15 et 10h.

Vendredi 18 mars :
Conférence. Dans le tourbillon de l'histoire, David, Géricault, Delacroix. Christian Loubet. 18h.

Vendredi 25 mars :
Printemps des poètes. Page blanche à Marcel Migozzi 18h30.

Du 1^{er} au 6 avril :
Exposition développement durable. Vernissage le 1er à 18h30.

Du 8 avril au 4 mai :
Exposition. Œuvres de Lisa Manzoni. Vernissage le 8 à 18h30.

Vendredi 22 avril :
Contes merveilleux "le renard bleu". Cie Les Sirènes. 15h30. Gratuit sur réservation.

Du 6 au 25 mai :
Exposition. Œuvres de Claire Dubreucq, artiste plasticienne. Vernissage le 6 à 18h30.

Mardi 10 mai :
Conférence. Le blanc en couleur. JB Pisano. 18h00.

Vendredi 13 mai :
Concert découverte. 18h30.

Du 27 mai au 15 juin :
Exposition avec Bleu Outre Mer. Vernissage le 27 à 18h30.

Evènements à la une

Le 2 et le 3 avril **Les Ateliers du Durable** au Luc

Le 3 avril **Fête de l'Âne** à Gonfaron

Du 16 et le 17 avril **Leï Carreto** à Puget-Ville

Du 20 au 22 mai **Fête des Cerises** au Luc

